



AVIS CONSEIL GENERAL

Séance du 19.06.2024

Réuni en séance le 19 juin 2024, en présence de 42 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

- Il accepte, à l'unanimité, les comptes 2023 de la Municipalité de Val de Bagnes.
- Il accepte, à l'unanimité, les modifications du règlement sur la gestion des déchets.
- Il accepte, à l'unanimité, les modifications du règlement de Police.
- Il accepte, à l'unanimité, l'augmentation du cautionnement solidaire communal pour l'agrandissement de la Maison de la Santé de CHF 3 mios.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation et sur le site internet de la Commune.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 20 août 2024.

Fait à Val de Bagnes, le 21 juin 2024

Le Conseil général